13. PCC2 Principes de planification et construction

Nombre max. de points	pour l'Or	pour l'Argent
18	12	8

Mesure

Lors de la planification, de la construction et de l'assainissement de surfaces vertes et d'espaces ouverts publics, les exigences en matière de durabilité, telles que la demande d'usages, la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques, sont prises en compte de manière exhaustive et à un stade précoce. La planification des projets est coordonnée avec les responsables de l'entretien, de l'exploitation et de l'environnement.

But et explications

La planification des projets prend en compte l'ensemble du cycle de vie d'un aménagement dans le respect des principes de durabilité. La coordination globale intervient avant l'élaboration de cahiers des charges ou autres documents d'appel d'offres.

Dans la mesure du possible, des revêtements perméables sont posés et des nichoirs et des habitats sont prévus aussi sur les bâtiments. Les matériaux sont mis en œuvre de manière professionnelle et sont, dans la mesure du possible, d'origine régionale et durables. L'imperméabilisation du sol est faible afin de maintenir les fonctions naturelles de celui-ci (habitat, cycles de l'eau et des nutriments, propriétés de filtre et de tampon).

Les surfaces vertes et les espaces ouverts publics sont conçus pour s'adapter aux changements climatiques. Ils atténuent les effets de la chaleur et permettent la rétention d'eau lors de fortes pluies. Les revêtements perméables et de couleur claire contribuent de manière significative à la réduction de la chaleur ainsi qu'à l'infiltration de l'eau de pluie. La conception des espaces ouverts vise un degré élevé d'ombrage en été (l'ombre des arbres est la plus efficace) ainsi que la disponibilité des ressources en eau.

La conception et la rénovation des espaces ouverts sont également basées sur les besoins de la population. Les aménagements sont conçus pour être attrayants et sûrs et disposent des infrastructures nécessaires. Le patrimoine historique est préservé en tant que bien culturel.

Évaluation

- Principes de planification, de construction et d'assainissement des aménagements
- Inclusion de l'ensemble du cycle de vie dans les bases décisionnelles (coûts, ressources, matériel, durée de vie)
- Prise en compte des usages, de la sécurité et de l'accessibilité, de la fonction écologique, de la biodiversité (également pour les constructions) et des besoins d'adaptation aux changements climatiques
- Coordination entres les différents services et échelons, sollicitation de spécialistes si nécessaire
- Garantir des aménagements fonctionnels (structure et nature) par un entretien structurel continu
- Exigences en matière d'engagement des groupes concernés

Mesures apparentées

- PCC6 Directives pour les projets de construction publics
- PCC9 Mesures de protection pour les chantiers et les manifestations
- GE3 Gestion des sols